

3<sup>me</sup> DIVISION.

Paris, le 13 aout 1806.

Bureau  
des Beaux Arts.

Repondu le 25 juil 1806.

RÉPONSE à  
a Lettre d

Le Ministre de l'Intérieur,

ENREGISTREMENT

à l'arrivée N. 1085 mai 277. Juin  
308. 689. Juillet  
au départ N. 91 69. 88

A Monsieur Suré, Directeur de l'École  
Française des Beaux Arts à Rome.

Son Excellence lui fait  
connoître diverses  
décisions relatives à  
l'École de Rome.

J'ai reçu, Monsieur, les diverses demandes que  
vous m'avez adressées, et j'ai pris en conséquence  
plusieurs décisions dont je vous fais part.

1. J'ai décidé que le Traitement des Pensionnaires de  
l'École ne leur sera payé, à l'avenir, qu'à compter  
du jour de leur arrivée à Rome. Ainsi les Elèves  
qui, à dater de ce jour, ne se sont point encore rendus  
à l'École, se trouvent compris dans cette mesure.

2. La négligence que quelques Elèves apportent  
à aller jouir de leur Pensionnaires, m'a également  
fait décider que tous ceux qui ne seroient point  
arrivés à l'École au premier Novembre prochain,  
seront déchus de leur pension et de tous les avantages  
qui y sont attachés. J'ai prévenu les Elèves de mon  
arrêté.

M. Vallos, architecte, étant chargé de

Plusieurs Travaux pour Napoleon Ville, j'ai cru devoir l'autoriser à différer de quelque tems son départ pour Rome; mais je viens de lui annoncer qu'il devra être rendu à l'École au Premier Janvier 1807, sous peine d'être rayé du nombre des Pensionnaires.

3°. D'après l'éloge que vous me faites de M. Bury, Architecte, je consens volontiers à ce qu'il soit admis à l'École, mais seulement pour la Table et le Logement, et à condition qu'il se retirera lors qu'il n'y aura plus de place vacante dans la Classe d'Architecture.

4°. Vous m'annoncez que les trois Blocs de Marbre déposés à Carrare, que mon Prédécesseur accorda à l'École pour servir aux Travaux d'émulation de ces Elèves - Sculpteurs, sont enfin arrivés à Rome; et vous m'exposez que la difficulté et le danger du transport par mer n'ayant pas permis de faire venir ces marbres plus promptement, ces Elèves se trouvent en retard dans leurs travaux. Vous demandez en conséquence que j'accorde à M. Marin une prolongation de six mois de Pensionnaire pour lui donner le tems d'exécuter le Morceau de Sculpture prescrit par le Règlement.

J'acquiesce à cette proposition parce qu'il y a en ce moment des places vacantes; mais si, dans l'intervalle des six mois de prolongation, toutes les Classes venoient à être remplies, M. Marin seroit obligé de se retirer.

B. Je vous autorise, ainsi que vous le demandez, Monsieur, à offrir une gratification de soixante piastres à M. Ottaviani, Architecte, qui, pendant l'absence et les infirmités de M. Subleiras, Architecte de l'École, a surveillé et dirigé pendant 18 mois tous les travaux faits dans l'Établissement.

C. Vous demandez aussi une augmentation de Traitemens, tant pour votre table que pour celle des Pensionnaires, motivée sur ce que les services ont éprouvé quelque renchérissement à Rome.

Le crédit de l'École pour cette année ne me paroît pas pouvoir supporter un surcroît de dépense; mais je m'empresserai d'examiner, lorsqu'il en sera temps, ce que le Crédit pour l'année 1807 me permettra de faire relativement à l'augmentation que vous demandez. /

Je vous salue.

Rampes